

La Charte de l'autoédition

par Les Éditions Universelles

Attention ! cette charte peut vous servir de guide, mais ne vous donnera pas toutes les informations nécessaires à l'entreprise d'une autoédition. Vous trouverez celles-ci dans notre [Guide Pratique de l'autoédition](#). Écrit à deux mains, en 2005, pour tenter de venir à bout de toutes les bêtises que l'on raconte, sur le net et ailleurs, sur l'autoédition ! Trois mises à jour sont parues depuis, la dernière en 2007. La prochaine sortira bientôt, en 2009.

1. Règles générales :

L'autoédition est une édition alternative à l'Édition traditionnelle : cette dernière, avec l'aide de l'imprimerie, ayant déjà établi, au fil des décennies, des règles de qualité que l'on ne peut lui contester, l'autoédition doit, de ce fait, se baser sur ces mêmes règles.

L'Édition est une question de collaboration étroite entre un Auteur, un Éditeur, un Correcteur et un Imprimeur. Il doit en aller de même pour l'autoédition : apprendre à séparer en soi l'auteur de l'éditeur.

Plus le livre sera irréprochable, et ce, sur tous les plans, plus il aura de chance de rencontrer un jour son lectorat. Tous vos efforts doivent donc se concentrer sur la qualité éditoriale et littéraire de vos textes et la présentation finale de vos livres.

Soyez fiers d'être auteurs indépendants. C'est grâce à cette fierté et à notre persévérance que nous parviendrons un jour à faire de l'autoédition une édition à part entière, respectée et diffusée sans problèmes.

2. Le respect du lecteur & de la littérature :

Répondre à ses propres attentes n'est pas forcément répondre aux attentes du lecteur : ce dernier étant avant tout celui qui éventuellement achètera et lira votre livre, ne pas accepter de lui vendre n'importe quoi à n'importe quel prix. Suivre les conseils de ceux qui ont déjà bien étudié le problème. Par ex., ne pas faire du volume pour faire du volume. Choisir **de préférence** « **Time New Roman** » **11**, avec un interligne simple.

Une fois imprimé, ne jamais corriger une erreur à la main sur le livre : utilisez un erratum à glisser en début de chaque exemplaire.

3. Le respect des langues & du nom propre :

Respecter sa langue est aussi respecter la langue d'autrui. Éviter de tout franciser. Les traductions phonétiques, fantaisistes sont à bannir.

Respecter l'orthographe des noms des personnages étrangers : une fois que ce nom est enregistré au registre d'état civil, selon l'orthographe que vos aïeux [en général] lui auront choisie, cette orthographe ne change plus [à moins d'en avoir l'autorisation] ; il en est de même pour les noms propres étrangers. Respectez-les. Surtout historiquement. Si vous avez du mal à vous assurer de leur orthographe, consultez **les encyclopédies actuelles du pays en question**, pas les Historiens français ou étrangers au pays en question.

4. Le respect des droits d'auteurs et des droits moraux :

Si chacun s'entend aujourd'hui à respecter les droits moraux des écrivains ou poètes morts depuis plus de 70 ans – là où le droit d'auteur s'arrête – il est tout aussi important de respecter le droit moral des photographes, des peintres, morts depuis plus de 70 ans [ou 20 et 50 ans, dans certains pays]. Il est donc impératif, si vous utilisez une quelconque photographie, de mentionner, dans tous les cas, le nom de l'auteur. Même chose pour une peinture, sculpture, etc.

5. Le choix du sujet :

Bien choisir son sujet : tous les sujets ne sont pas porteurs de succès. Prendre conscience, par exemple, que le roman étant le genre le plus publié dans l'Édition traditionnelle, et le plus médiatiquement manipulé, beaucoup de romans – pas forcément des moindres – passent inaperçus. L'auteur indépendant aura donc peu de chance de pouvoir s'y distinguer, à moins qu'il soit exceptionnel.

Éviter d'écrire inlassablement sur les mêmes sujets historiques : s'il y a déjà beaucoup de choix, dans l'Édition traditionnelle, en ce qui concerne de tels sujets, l'ouvrage autoédité aura du mal à s'individualiser, à moins d'être exceptionnel.

L'auteur indépendant a souvent plus de chance de succès dans les sujets spécialisés. Mais encore une fois, rien n'est absolu.

6. Lecture & correction :

Il est indispensable de faire relire et corriger son texte par une personne autre qu'un membre de sa famille ou un ami : les personnes proches sont trop subjectives et complaisantes pour ne pas, tout comme l'auteur lui-même, laisser un maximum d'erreurs leur échapper.

Être un vrai lecteur/correcteur ne s'improvise pas. Bien choisir son correcteur professionnel : n'hésitez pas à poser des questions. Un lecteur/correcteur qui ne respecte pas votre style n'est ni un vrai lecteur ni un bon correcteur.

7. Imprimerie & typographie :

Ne pas confondre le travail de l'éditeur et celui de l'imprimeur. **Le choix d'un imprimeur consciencieux, et respectueux de l'auteur et du lecteur à la fois, est primordial.** Son expertise, son intégrité et son travail sont, effectivement, ce qui apportera à votre ouvrage la touche finale et définitive qui changera, comme par magie, votre texte en livre.

Les règles typographiques ont été établies par les imprimeurs, à compter de Gutenberg. Malgré l'évolution de l'imprimerie, et la disparition des « caractères typographiques », ces règles persistent.¹ **Respectez-les.** Se procurer absolument un ouvrage sur la question, tel que le « *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* », par ex.

La page blanche, en début et fin de livre, est insérée, pour le brochage, par l'imprimeur : elle n'est pas obligatoire. Par contre, il est préférable d'intégrer, avant la page du titre, une page appelée « de faux titre » avec, au verso, le copyright et le numéro ISBN.

¹ La coquille, par ex., était due à une erreur de saisie ou à l'inversion de caractères typographiques en imprimerie ; aujourd'hui, grâce aux procédés informatiques, elle n'existe plus. Les erreurs qui persistent [malheureusement] sont dues à l'auteur ou au correcteur : elles s'appellent « oublis », fautes d'orthographe ou de frappe.

8. Le poids du livre :

Le livre autoédité se vendant souvent par correspondance, éviter les papiers lourds, couchés en particulier.² Choisir plutôt un papier bouffant [plus professionnel], donc léger, blanc naturel ou ivoiré.³ Un livre de 200 pages, au format A5, ne devrait pas dépasser les 300 grammes, emballage compris. Au-delà de 300 pages, le papier bouffant n'est plus nécessaire...

Si vous utilisez des photos, le papier qu'exige ce genre d'impression étant très lourd, concentrez-les en fin de chapitre ou à la fin du livre : l'imprimeur utilisera alors deux papiers bien distincts. Il est effectivement préférable d'éviter de mélanger des photos au texte, à moins qu'il y en ait peu et que le papier utilisé soit alors le même que pour le texte... **Attention !** le numérique ne pouvant imprimer la couleur, les photos, alors indubitablement hors-texte, devront être imprimées en offset et chargées ensuite à la main : manipulation beaucoup plus chère !

9. Les formalités [France uniquement] :

Attention ! l'autoédition a bel et bien un statut reconnaissant cette activité : celui de profession libérale ou d'entrepreneur indépendant. Ce qui vous oblige à vous inscrire au Centre de Formalités des Entreprises [CFE] des Impôts – **procédure simplifiée depuis 2006**. Vous recevrez alors, de la part de l'INSEE, un numéro SIRET, vous permettant d'émettre des factures et de vendre, donc, aux librairies. [Un particulier n'a pas le droit d'émettre de factures.]

Votre situation sociale principale [salarié, fonctionnaire, commerçant, retraité, etc.] déterminera si vous pouvez être exempté de charges sociales. Si vous êtes salarié, par exemple, vous devrez, après votre inscription au CFE, « *répondre aux organismes sociaux [dont l'URSSAF] pour demander une exonération de charges, conformément à la réglementation en vigueur et en prouvant chaque année l'activité principale de salarié.* »

Depuis janvier 2009, une nouvelle simplification est en œuvre... [[expliquée dans la prochaine mise à jour de notre guide](#)]

10. La vente aux librairies [en partie pour la France] :

Auprès des libraires, vous devez vous considérer comme un Éditeur – que vous êtes alors – **et non plus comme un auteur** : la remise varie de 30, 33 à **40 %** [FNAC]... Ce qui implique un nombre défini d'exemplaires pris par le librairie et un droit de retour. En tant qu'auteur indépendant, vous aurez rarement ce luxe. Dans ce cas, n'accordez 33 % que si le librairie vous passe une commande ferme d'un minimum de 10 exemplaires, sans droit de retour. Le droit de retour peut se négocier à partir d'une trentaine d'exemplaires. Pour une commande d'un seul exemplaire, n'accordez que 25 à 30 %.

Pour plus d'informations, consultez notre guide : [le Guide Pratique de l'autoédition](#)

© *Evelyne Lapouze*

© Les Éditions Universelles / 6 mars 2002

16 mai 2004

21 janvier 2009

² « ...ou "calandrés", c'est à dire compressés et surfacés, donc minces et donc "lourds" (mais attention ! si un livre fait en papier dit "offset" (et à fortiori s'il est en papier couché) est beaucoup plus lourd qu'un livre de même épaisseur fait en bouffant, le livre de 200 pages en papier couché 80 gr., en papier "offset" 80 gr. ou en bouffant 80 gr. aura toujours le même poids. Par contre, celui en "offset" aura 9,5 mm d'épaisseur pour 15 mm en bouffant, il ne sera pas plus lourd mais plus dense.) »

³ « "blanc naturel" indique un papier peu blanchi, préférable pour une lecture soutenue, car les papiers trop blancs fatiguent les yeux par un contraste trop important. Un peu "jauni, on dit "ivoire", ou "ivoiré" si la teinte est légère. »